

Sur Romains 1-8

ME 1870 page 45

Je voudrais étudier ici de plus près la grande question du salut: Comment sommes-nous sauvés?

Dans les huit premiers chapitres de l'épître aux Romains l'évangile est pleinement développé; nous trouvons dans ces chapitres la réponse à la question: comment un homme peut-il être juste devant Dieu? C'est là d'ailleurs le sujet principal de l'épître tout entière. L'épître ne parle pas de la résurrection *avec* Christ, ni de l'union avec lui; mais de la mort *avec* Christ et de la vie par lui. Quand il est question de la résurrection *avec* Christ, il y a aussi l'union avec lui en vie; et quand il s'agit d'union, il n'est jamais question de justification: il y a une nouvelle création, et celle-ci n'a pas besoin d'être justifiée. C'est dans l'épître aux Ephésiens que nous trouvons le développement de ce sujet. L'épître aux Ephésiens ne dit rien de la justification; mais elle s'occupe des privilèges et des devoirs qui appartiennent à la nouvelle création. Dans l'épître aux Romains, il s'agit de pécheurs, et ceux-là ont besoin de justification; l'épître aux Ephésiens nous voit «morts dans nos fautes et nos péchés».

Il y a deux parties dans la justification: la justification «*des péchés*» et la justification «*de vie*». Par la première, je suis délivré de mon ancien état; la seconde me place dans une position toute nouvelle devant Dieu. Ces deux parties de la justification sont traitées séparément dans les chapitres 1 à 8 de l'épître aux Romains, qu'elles divisent en deux portions, dont la première finit au verset 11 du chapitre 5.

Le chapitre 1 nous montre le motif qui rendait la justification nécessaire: c'était que «la colère du Dieu est révélée du ciel contre toute impiété» (1: 18), non pas la colère gouvernementale, mais la colère contre le pécheur; et tous ont péché et «n'atteignent pas»... à quoi? à ce que nous devrions être? à la loi? — Tout cela est tout simple. Mais la parole dit: «n'atteignent pas à la gloire de Dieu» (3: 23). Toutes les voies du christianisme ont pour fondement la gloire de Dieu. Il faut que vous marchiez dans la lumière, ou bien que vous n'ayez rien à faire avec Dieu. Ce Dieu n'est plus caché derrière un voile, donnant une loi qui établit ce que vous devez être; mais vous êtes appelés à marcher dans la lumière comme Dieu est dans la lumière (1 Jean 1: 5-7). C'est de justification qu'il s'agit dans ce verset de l'épître aux Colossiens: «Rendons grâces au Père qui nous a rendus capables de participer à l'héritage des saints dans la lumière» (Colossiens 1: 12). Un homme qui est né de nouveau n'est pas par cela même rendu capable de participer à l'héritage etc.: étant vivifié, il sent le besoin d'être rendu tel, mais il lui faut une autre chose encore qui lui donne cette capacité, et cette chose, c'est la justification.

La première chose que nous apprenions relativement à l'évangile, c'est qu'il est «touchant son Fils Jésus Christ», non pas d'abord touchant nous. Les hommes ont perdu de vue les droits de Christ: «Il est devenu l'auteur du salut éternel pour tous ceux qui *lui obéissent*» (Hébreux 5: 9).

Ch.1:2-4. — Deux choses nous sont présentées ici dans la personne de Christ. Premièrement, Christ en rapport avec les promesses. On s'appuie sur des promesses: toutes les promesses ont été accomplies *en lui et par lui*; Christ est lui-même l'accomplissement de la promesse: «Car tout autant qu'il y a de promesses de Dieu, en lui est le oui et en lui l'amen à la gloire de Dieu par nous (2 Corinthiens 1: 20), et cela par le moyen de son incarnation, de ses souffrances et de sa mort. «Né de la semence de David selon la chair» (1: 3), Christ accomplit les promesses. Je ne veux pas dire pourtant que nous n'ayons pas de précieuses promesses pour nous venir en aide dans le chemin. «La justice de Dieu est révélée dans l'évangile» (1: 17). L'apôtre ensuite poursuit son sujet, en établissant pourquoi il fallait qu'il y eût une justice de Dieu; il n'y avait pas de justice dans l'homme. La «sainteté» est liée à la nature de Dieu. — Ce qui me donne tant de hardiesse quant à l'évangile, c'est que «la justice de Dieu» y est révélée. Au chapitre 1, l'apôtre commence par établir le fait que la justice de Dieu est révélée du ciel. Au chapitre 2, il donne la preuve de ce fait et montre quelle est la condition de l'homme. Au chapitre 3, il nous dit d'abord quels sont les privilèges des Juifs; puis il ajoute: la chose même dont vous vous glorifiez est ce qui vous condamne, «Car», dit-il, «nous savons que tout ce que la loi dit, elle le dit à ceux qui sont sous la loi» (3: 19), et «nous avons ci-devant accusé Juifs et Grecs d'être — tous sous le péché», — «tout le monde est coupable devant Dieu» (3: 9, 10, 19).

L'apôtre alors s'occupe de la question de la justification (3: 21). Ce dont nous avons besoin, c'est d'être en état de nous tenir dans la présence de Dieu et d'atteindre à la gloire de Dieu. La justice de Dieu a le témoignage de la loi et des prophètes. «L'Eternel notre justice» était annoncé par les prophètes, mais la justice de Dieu est *manifestée* maintenant; et maintenant «elle est manifestée sans loi». Quoique l'apôtre parle de justice, il ne va pas ici au delà de la foi au sang de Christ; et puis il introduit les saints de l'Ancien Testament. — «Par la *foi en son sang*», est-il dit (3: 25). La propitiation fait face à Dieu comme Juge saint et juste. Lorsqu'un homme a offensé un autre homme ou lui a fait quelque tort, celui-ci exige une propitiation qui est devenue nécessaire. Ici Dieu fournit la propitiation et présente Christ comme propitiatoire. Dieu avait usé de support envers les saints de l'Ancien Testament et il nous montre ici comment il est juste en agissant ainsi. La justice de Dieu est maintenant non seulement révélée, mais elle est aussi comptée à celui qui croit; et l'apôtre cite Abraham et David et fait voir que tous deux concourent à ce témoignage. La justification ou la justice ne va pas plus loin que le pardon ici (4: 3-5); la justification a une portée bien plus étendue; mais nous ne nous occupons pas de cela dans ce moment.

L'imputation de la justice, dans cette partie de l'épître, est la même chose que le pardon. En vue de quoi la propitiation est-elle faite? N'est-ce pas pour le péché, Dieu

siégeant comme un juge et l'homme étant amené coupable devant lui?- La mort de Christ glorifie Dieu lui-même. Il est d'une importance immense de voir quel moyen Dieu emploie pour ôter les péchés du vieil homme. Il est impossible qu'il y ait de la paix sans cela. C'est une autre chose de voir comment Dieu crée un homme nouveau.

Les chapitres qui nous occupent nous présentent deux caractères distincts de bénédiction: le chapitre 5, du verset 1 à 11, nous fait connaître le premier; le chapitre 8 nous montre le second. Le chapitre 5 nous apprend des choses plus élevées au sujet de Dieu que ne le fait le chapitre 8. Au chapitre 5, je trouve ce que Dieu est pour le pécheur, tandis qu'au chapitre 8, Dieu m'apprend ce qu'il est pour le nouvel homme en Christ. Au chapitre 5, Dieu est révélé plus pleinement dans l'absolue bonté de son caractère, parce que, dans ce chapitre, nous trouvons ses voies envers le pécheur coupable, et qui n'atteint pas à la gloire de Dieu (voyez 3: 23). Mais au chapitre 8, le saint est dans une position plus élevée: Dieu est «pour moi». En premier lieu (chapitre 5), Dieu est connu comme Celui qui justifie; ensuite (chapitre 8), il est connu comme Abba, Père. La première partie finit au verset 11 du chapitre 5: elle s'occupe des voies de Dieu envers le pécheur relativement à ses péchés. Ensuite vient la seconde partie: chapitre 5: 12 jusqu'à la fin du chapitre 8. La première partie n'a rien à faire avec l'expérience; j'y apprend que mes dettes sont payées, et cette pensée peut produire des sentiments très vifs de bonheur, comme nous voyons en effet au chapitre 5. La seconde partie, au contraire, a beaucoup à faire avec l'expérience. Elle dit: «Il n'y a pas de condamnation» etc. (8: 1); il ne s'agit donc pas de pécheurs. Au chapitre 4: 8, nous lisons: «Bienheureux est l'homme à qui le Seigneur n'aura pas compté le péché», et un homme dans ce sens est sans tache devant Dieu, Christ a fait l'expiation, et si vous croyez en lui, aucun péché ne vous sera imputé. Il n'est pas question de vivification dans la première partie; il n'y s'agit pas de la nature de l'homme, mais *des péchés* et du remède aux péchés, savoir: Christ mourant pour nos péchés. Dans la seconde partie, c'est *du péché* qu'il s'agit et du remède au péché, savoir: *notre* mort avec Christ. L'oeuvre tout entière a été accomplie à la croix, mais elle est présentée dans la résurrection. La résurrection est nécessaire pour que l'oeuvre soit complète, et il faut qu'elle soit complète pour être présentée. «Sachant que Celui qui a ressuscité le Seigneur Jésus nous ressuscitera aussi par Jésus et nous présentera avec vous» (2 Corinthiens 4: 14). La sanctification vient avant la justification, quand elles sont mentionnées ensemble: «Vous êtes lavés, sanctifiés, justifiés» (1 Corinthiens 6).

C'est le fruit, non pas l'arbre, qui est jugé dans la première partie, l'arbre lui-même est jugé dans la seconde partie. Le chapitre 3 parle de la foi au sang de Christ; le chapitre 4, de la foi au Dieu de résurrection. «Nous qui croyons en Celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus, notre Seigneur» (4: 24). Je trouve le pécheur dans ses péchés, Christ mourant pour lui et les péchés non-imputés au pécheur: Un homme a fait ceci et cela et autre chose encore, et Christ est mort pour lui. Dieu a ressuscité Christ et je crois en lui et je suis justifié. Dieu a ratifié. La justification n'était pas complète à la croix; l'oeuvre par laquelle nous sommes justifiés l'était; mais je n'en acquies pas la certitude avant que j'aie vu Christ

ressuscité. «Si Christ n'est pas ressuscité, vous êtes encore dans vos péchés» (1 Corinthiens 15: 17). Si celui qui est ma caution n'est pas sorti de prison, je ne puis pas dire que je suis justifié. Si j'avais été mis en prison pour la dette d'un autre, mon acquittement — non pas le paiement de sa dette par moi, serait sa justification. Il faut non seulement que l'hypothèque soit payée, mais aussi que l'acte soit signé. L'oeuvre accomplie sur la croix est ce par quoi je suis justifié; Christ est ressuscité, afin que nous fussions justifiés. Il a été livré — nos offenses étant devant la pensée de Dieu; il est ressuscité — notre justification étant devant la pensée de Dieu.

Le chapitre 5 commence ainsi par ces paroles: «Ayant donc été justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu». Ici nous trouvons tout à la fois le passé, le présent et l'avenir: nous sommes *justifiés* quant au passé; nous avons la paix avec Dieu et nous sommes dans la *faveur* de Dieu, quant au présent; et nous nous réjouissons dans l'espérance de *la gloire* de Dieu quant à l'avenir. La paix, la faveur de Dieu, la gloire, que pouvons-nous désirer de plus? Nous passerons peut-être par toutes sortes de tribulations ici-bas, mais quelle grâce: Dieu me voit juste devant Lui. Il ne détourne jamais ses yeux de dessus le juste. Je suis un homme juste; et maintenant je puis me glorifier dans mes tribulations (5: 3 et suivants). J'ai le secret de toutes ces choses: elles m'ont appris non seulement ce que je suis, mais aussi ce que Dieu est. J'ai le Saint Esprit en moi comme une conséquence de la justification et il répand l'amour de Dieu dans mon coeur. Je puis aussi me réjouir en Dieu lui-même (devant qui, au chapitre 3, j'étais coupable et j'avais la bouche fermée), me réjouir non seulement de ce que je me connais moi-même, mais de ce que je connais Dieu, — Dieu dans sa bonté propre et absolue. La paix est quelque chose de plus complet, de plus profond que la joie; quand je sais que tout est réglé et que je suis réconcilié avec Dieu, alors j'ai la paix. Un homme peut avoir de la joie et cependant ne pas se savoir encore réconcilié. Le fils prodigue a pu éprouver une certaine mesure de joie en quittant le pays éloigné; mais il n'a pas la paix, aussi longtemps qu'il n'a pas rencontré le père et qu'il ne sait pas ce que le coeur du père est pour lui. Tout ceci, il faut bien le remarquer, est individuel. Ce sont mes péchés, ma paix, ma joie: vous avez les vôtres. Mais une fois que nous sommes arrivés au verset 12 du chapitre 5, tous sont renfermés en un seul: tous, tombés en un seul homme. Il a été question d'abord des *actions* de l'homme, maintenant il s'agit de la *condition* de l'homme. Adam nous a tous perdus. C'est de l'état de la race qu'il est question, non pas de l'état de l'individu. Je me suis entièrement éloigné de Dieu et j'ai une nature qui est éloignée de Dieu. Quand on arrive à se connaître ainsi, sans aucune connaissance de la grâce de Dieu, on est poussé forcément au désespoir; mais Dieu ne permet jamais qu'il en soit absolument ainsi: la grâce a effacé

53

ton péché, dit Dieu. Et puis Dieu dit une autre chose: «Tu es mort». Mais, si je regarde à mon expérience, je trouve qu'elle contredit cette déclaration et je dis: «Comment est-il possible que je sois mort, alors que je trouve ma nature vivante? Je me suis mis en colère...»

Au chapitre 5, verset 12 nous arrivons à la nature: je suis plus tourmenté au sujet du péché qui est en moi qu'au sujet de mes péchés passés. Mais Dieu nous fournit aussi le remède en même temps, et il dit non pas que Christ est mort pour mes péchés, mais que moi je suis mort avec Christ au péché. La doctrine dit: «par l'obéissance d'un seul» et «par la désobéissance d'un seul» (5: 19). Ainsi si, par l'obéissance d'un seul je suis constitué juste, je puis donc, direz-vous, vivre comme il me plaît? Non, dit l'apôtre «Vous êtes morts». Comment puis-je continuer de vivre, si je suis mort? C'est ici la justification de vie: c'est le côté positif de la justification maintenant: «Il n'y a donc, maintenant, aucune condamnation pour ceux qui sont *dans le Christ Jésus*» (8: 1); et comme les onze premiers versets du chapitre 5 nous font connaître les privilèges du croyant, comme le résultat de ce que l'apôtre a démontré dans la partie précédente de l'épître, (savoir, Christ mourant pour nos péchés), de même au chapitre 8, nous apprenons les privilèges qui sont le résultat de ce que l'apôtre a développé depuis le verset 12 du chapitre 5 jusqu'à la fin du chapitre 7.

Dans la première partie, nous apprenons que ce que le pécheur a fait est effacé; dans la seconde partie, il s'agit de ce que le pécheur est en lui-même: l'acceptation se rattacherait donc à la seconde partie. La justice imputée n'est pas la même *chose* que de tenir quelqu'un pour juste. Si je paie les dettes de quelqu'un, cette personne est tenue pour juste, tandis que le caractère de la justice imputée est quelque chose qui se continue. «Le péché n'est pas imputé quand il n'y a pas de loi» (5: 13). C'est aussi simple que l'ABC. Comment un homme peut-il transgresser une loi quand aucune loi ne lui a été donnée? Vous ne pouvez pas dire à un homme d'entre les nations: «Tu as transgressé le cinquième commandement», par la raison que la loi ne lui a jamais été donnée. Au chapitre 6, verset 7 du livre d'Osée, nous lisons: «Comme Adam, ils ont transgressé l'alliance (*)». Adam reçut un commandement, et il vécut aussi longtemps qu'il y obéit; et sous Moïse, Israël reçut la loi par laquelle il devait vivre s'il la gardait; mais depuis Adam jusqu'à Moïse il n'y eut pas de commandement; cependant la mort régna sur ceux qui n'avaient enfreint aucun commandement donné. — Il n'est pas question de *pardon* ici: *le péché* n'est jamais pardonné, il est condamné. «Dieu ayant envoyé son propre Fils en ressemblance de chair de péché», et pour sacrifice pour le péché, a *condamné* le péché dans la chair» ([Romains 8: 3](#)). On est délivré du péché par la mort. Si un homme meurt, il en a fini avec le péché.

(*) *Note du traducteur: C'est ainsi en effet qu'il faut lire ce passage.*

Chapitre 5: 15. Nous voyons que la grâce doit s'étendre aussi loin que le péché: la grâce est présentée au monde tout entier, mais son application est restreinte à ceux qui en reçoivent le don. «Comme par une seule offense, les conséquences de cette offense furent envers tous les hommes en condamnation, ainsi aussi par une seule justice accomplie, les conséquences de cette justice furent envers tous les hommes en justification de vie» (verset 18). La «seule justice», comme don de Dieu, est à l'adresse de tous, mais elle est sur ceux-là, seulement, qui croient (3: 22). Le contraste ici (5: 18) n'est pas entre les personnes, mais entre la «seule offense» et la «seule justice». Le don de la justice est «envers tous»: précisément comme le péché d'Adam s'étend sur la race tout entière, ainsi aussi la «seule

justice» est «envers» tous les hommes en «justification *de vie*». Ici la justification est liée à la vie — ce n'est pas seulement la justification de mes péchés que j'ai trouvée; mais j'ai acquis la vie (verset 20). «La loi» est introduite à une certaine époque. La loi exigeait que l'homme se fit une justice à lui-même. «La loi est intervenue afin que l'offense abondât»: non pas afin que le péché abondât, mais *l'offense*. Dieu n'a jamais fait abonder le péché. Le péché a abondé sur la race tout entière, et là la grâce surabonde. La loi ne rendait pas seulement le péché plus manifeste, elle en aggravait aussi le caractère: l'autorité de Dieu a été introduite et méprisée. Un enfant peut faire mal sans le savoir, mais aussitôt que le père lui a donné un commandement à ce sujet, ce que l'enfant fait devient de la désobéissance.

Ce qui au chapitre 2: 12 est traduit par: péché «sans loi», est le même mot que nous trouvons dans la première épître de Jean, chapitre 3: 4, «le péché est l'iniquité», c'est-à-dire une marche sans loi.

Quelle est la signification du verset 26 du chapitre 9 de l'épître aux Hébreux: «Christ a aboli le péché par le sacrifice de lui-même?» Je crois qu'elle s'étend jusqu'aux nouveaux cieux et à la nouvelle terre où la justice habite. Il en est de même du passage: «L'agneau de Dieu qui ôte le péché du monde» (Jean 1: 29). L'oeuvre qui accomplit l'abolition du péché est faite, mais la *puissance* n'est pas encore déployée pour l'ôter effectivement. La première épître de Jean nous parle de «la propitiation», «pour le monde entier» (1 Jean 2: 2); elle veut dire par là que l'expiation a été faite et que le sang est sur le propitiatoire, de sorte que tout obstacle est ôté. Au chapitre 9 de l'épître aux Hébreux, aux versets 26 et 28, nous trouvons les deux choses: le péché «aboli» et les péchés «portés», précisément comme au jour de l'expiation (Lévitique 16), nous avons l'offrande pour le péché et le bouc Hazazel. On faisait premièrement aspersion du sang du sacrifice pour le péché sur le propitiatoire et devant le propitiatoire; ensuite les péchés d'Israël étaient confessés sur la tête du bouc Hazazel. Le sang sur le propitiatoire, maintenant, est le fondement sur lequel le pécheur est invité à s'approcher. Je dis maintenant au pécheur: Christ est mort, et le sang est sur le propitiatoire; et tu seras reçu si tu viens. S'il accepte l'invitation, je puis lui dire davantage, c'est-à-dire, le Seigneur Jésus n'a pas seulement aboli le péché, mais il a porté tous les péchés et les a confessés comme si c'étaient les siens propres, et ils sont tous effacés. Il n'est jamais dit que Christ soit mort pour *les péchés* du monde.

Chapitre 6: 7. Je suis mort, et justifié du péché: maintenant je puis me tenir pour mort. Ce n'est plus *moi*; j'ai eu assez du *moi*; maintenant Christ est *moi*. Si je suis vivant par Christ, c'est que je mourus par Christ: «Je suis crucifié avec Christ, et je ne vis *plus moi, mais Christ vit en moi*» (Galates 2: 20). Un jeune homme avait des dettes, mais son père les a payées et a fait de lui son associé dans ses propres affaires. Dès lors le jeune homme ne parle pas de *mes* affaires, *mes* intérêts, etc.; il dit: *nos* affaires, *nos* intérêts. Mais ici, dans l'épître aux Romains, tout reste individuel; il n'est pas question d'union, d'être ressuscités avec Christ.

Les épîtres aux Romains, aux Colossiens et aux Ephésiens, nous présentent trois degrés de progrès: dans l'épître aux Romains nous sommes morts *avec* Christ et vivant par lui; dans

l'épître aux Colossiens, morts avec Christ et ressuscités avec lui; et dans l'épître aux Ephésiens, étant morts dans nos fautes et nos péchés, nous sommes vivifiés ensemble avec le Christ, ressuscités ensemble et assis ensemble dans les lieux célestes dans le Christ Jésus. L'épître aux Romains nous montre l'homme, individuellement, délivré de ce qu'il était comme enfant d'Adam, et obtenant les privilèges d'un enfant de Dieu. Chapitre 6: 16: Maintenant vous êtes parfaitement libre. Qu'allez-vous faire de vous-même? Vous étiez l'esclave du péché: maintenant livrez-vous vous-même à Dieu. Au chapitre 7 le même principe est appliqué à la loi: étant mort à la loi par le corps de Christ, je suis maintenant à Christ, à Celui qui est ressuscité d'entre les morts. L'apôtre veut nous faire comprendre que nous ne pouvons avoir à la fois Christ et la loi (*). Ce n'est pas la loi qui est morte, c'est moi qui suis mort. La loi est le geôlier, moi je suis le prisonnier. L'erreur qu'on fait ordinairement, c'est qu'on fait mourir le geôlier, au lieu du prisonnier. Le geôlier n'est pas mort, tandis que le prisonnier l'est.

(*) Le verset 6 doit être rendu ainsi: «Etant morts dans ce à quoi nous étions tenus».

Maintenant si vous regardez en arrière, vous verrez quelle est la condition d'un homme sous la loi. Le chapitre 7 est l'expérience d'une âme vivifiée, sous la loi: ici il s'agit d'expérience, non pas dans la première partie de l'épître: quand un homme n'est pas absolument sans loi ni frein, la conscience le place sous la loi. Il dit: je devrais faire ceci et je devrais faire cela. Les véritables ultra-calvinistes placent un homme dans la situation décrite au chapitre 7, et le tiennent là; ils le placent dans le chapitre 7 avant qu'il arrive au chapitre 3. Les chapitres 2 et 3 traitent de ce qu'un homme a fait; au chapitre 7 il s'agit de ce que l'homme est en lui-même. Ce n'est pas que je me sois rendu coupable de choses mauvaises, mais: «Je sais qu'en moi, c'est-à-dire en ma chair, il n'habite point de bien» (7: 18); et ceci, je dois l'apprendre par l'expérience, non pas seulement le savoir comme doctrine.

L'homme apprend trois choses: premièrement, qu'en lui-même, c'est-à-dire, en sa chair, il n'habite point de bien; secondement, que sa chair n'est pas *lui*, car il la hait; et troisièmement, que la chair est plus forte que lui et il appelle la délivrance. — Dieu amène ainsi un homme à la pleine connaissance de lui-même, et alors l'homme dit: «Misérable homme que je suis, *qui* me délivrera etc.» (7: 24) ? Alors *Christ* paraît et la pleine délivrance du chapitre 8.

«Quand nous étions dans la chair» (7: 5). Un grand nombre de chrétiens ne savent peut-être pas du tout ce que signifie ce passage: il nous dit l'état dans lequel nous étions dans le passé. Ce chapitre est expérimental et la vérité doit être reçue, non pas simplement comme une théorie, mais expérimentalement. Dire que mes péchés sont pardonnés, ce n'est pas de l'expérience; mais quand vous me dites quelque chose au sujet de moi-même, mon expérience y répond ou n'y répond pas. Nous n'en avons jamais fini avec la chair, tant que nous n'avons pas reconnu combien elle est foncièrement corrompue. Il faut que j'apprenne à dire: «Ce n'est pas *moi*», quoique je ne doive pas le dire avec légèreté, parce que, comme enfant d'Adam responsable, c'est en effet *moi*; mais j'ai trouvé un autre *moi*.

Pour ce qui est de la chair, il n'est pas question de *pardon*: je ne pardonne pas à un pouvoir offensant; j'ai besoin d'en être *délivré*. — Dans l'épître aux Romains, la vérité que je suis vivant en Christ est présentée comme un fait; mais la doctrine qui s'y rapporte n'est pas développée comme dans l'épître aux Ephésiens.

Plus nous sommes spirituels, plus nous discernons l'infinie valeur de la *croix*. — «Portant toujours, partout, dans le corps, la mort de Jésus» (2 Corinthiens 4: 10), la tenant toujours devant ma foi, appliquant la croix à la chair, parce que je ne suis pas *dans la chair*, autrement je ne pourrais pas le faire.

On parle quelquefois de la question de savoir si les *péchés futurs* nous sont pardonnés. Tous mes péchés étaient futurs quand Christ est mort pour mes péchés; mais je ne devrais pas parler de péchés futurs; il y a suffisamment de grâce pour me garder de les commettre, et je ne dois pas les excuser. Nous avons à apprendre ce que sont des péchés. — Christ, ayant satisfait aux conséquences de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, devient pour moi l'arbre de vie.

Romains 5: 1-11, nous montre ce que Dieu est en amour pour le pécheur. Le chapitre 8 nous dit quelle est la condition du croyant en relation avec Dieu. — N'aimeriez-vous pas à vous trouver meilleur *en vous-même*? C'est là le *moi*.